CHRONIQUE RÉGIONALE

LE PROCÈS DU GARAGISTE DE RECKEM DEVANT LES ASSISES DU BRABANT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

De plus, une soigneuse étude anatomique des débris du cadavre permit de relever la présence sur les bras et les jambes de quelque cinquante-quatre ecchymoses.

La victime, peu avant sa mort, estime-t-il, a dû être véritablement rouée de coups.

Le président. — Ces ecchymoses étaient-elles nettement visibles?

Le professeur Thomas. — Oui, elles étaient très visibles et elles le sont encore en partie.

« Je demande au docteur de montrer au jury les restes qui sont là. »

Comme une discussion surgit avec la défense à propos de ces ecchymoses, l'avocat général Van den Branden se lève:

— Je demande à la Cour, dit-il, de prononcer le huis clos et de permettre au docteur de montrer au jury les restes qui sont là.

La défense s'insurge, et Me Kaisin demande à la Cour d'épargner cette exhibition à tout le monde.

C'est à ce dernier parti que se rallie la Cour.

L'audition d'Yvonne Deprez

En guise de prologue à l'audition d'Yvonne Deprez, la séance a repris mardi après-midi par le dernier interrogatoire des enquêteurs, celui du commissaire principal aux délégations judiciaires Oscar Spillaerts. Celui-ci déclare qu'Yvonne Deprez aurait dit onze fois avoir assisté au dépeçage et quatre fois le contraire.

Après cette déposition, le président fait appeler Yvonne Deprez.

Un long frémissement parcourt l'assistance.

Avec stupéfaction on voit s'avancer une longue jeune fille toute vêtue de noir, des mèches de cheveux de jais, coupés à la garçonne, dépassant d'un haut chapeau à bordure cintrée, comme en portent les militantes de l'Armée du Salut. Elle parle en flamand. De longues phrases monotones sortent tout d'une traite de sa bouche.

Parfois Van Thouroudt sort de sa passivité pour suivre en remuant les lèvres, en approuvant ou en secouant négativement la tête, les déclarations de son amie. L'interprète traduit sa déposition qui est accablante pour l'accusé.

Le président, Van Laethem, adresse la première question à Yvonne Deprez:

— Comment avez-vous appris le drame?

— Je suis arrivée le matin et j'ai demandé où était Alice (la victime). Van Thouroudt m'a dit: « Elle n'est plus là, entre! » Il m'a menée dans un coin de la cuisine. Il m'a montré plusieurs paquets, en a ouvert un et en a sorti un bras et une main. Il a ajouté: « C'est pour toi que j'ai fait cela ».

— Et que Van Thouroudt vous a-t-il expliqué?

— Il m'a dit qu'Alice s'était suicidée en se jetant dans la citerne.

— Avant ça il n'a pas dit qu'il l'avait tuée?

— Non, c'est seulement après qu'il a dit cela.

— Il ne vous a pas dit le motif pour lequel elle s'était suicidée?

— Non, il a simplement dit qu'il avait fait « cela »: ce qui voulait dire: tuée.

« Au garage, jeudi matin il m'a raconté tous les détails. Il l'a même répété par lettres qu'il envoyait de la prison. Il m'a dit comment cela avait été fait avec quel couteau et même que la pointe s'en était cassée pendant l'opération. »

— Pourquoi l'avez-vous accompagné en France?

— Parce qu'il me l'avait demandé.

— C'est le seul motif? Ce n'était pas parce que vous aviez assisté au dépeçage?

— Non, uniquement parce qu'il me l'avait demandé.

« Il m'avait promis le mariage »

Changeant alors de tactique, le président pose une question d'un ordre différent:

— Van Thouroudt ne vous avait-il jamais promis le mariage?

— Trois semaines avant le drame environ, il m'avait dit que sa femme avait déjà manifesté l'intention de se suicider, et qu'alors nous aurions pu nous marier.

— Et vous pensiez que cette promesse *était sérieuse?*

— Je le pensais au début, et, d'ailleurs, Van Thouroudt me l'a encore écrit de la prison.

— Sur la foi du serment, vous maintenez ne pas avoir assisté au dépeçage? Vous ne savez qu'une chose: c'est que Van Thouroudt a tué sa femme. Quant au motif, vous l'ignorez?

Et Yvonne Deprez lance un « oui » catégorique.

L'avocat général Van den Branden ne la laissera pas quitter le prétoire sans l'adjurer, une dernière fois encore, de dire tout ce qu'elle sait.

Elle a un léger haussement des épaules. Elle étale ses mains:

— J'ai dit tout ce que je savais!

Au cours de l'audience de mardi après-midi, furent entendus les gendarmes français qui arrêtèrent à Châlons l'assassin.

Mercredi matin, le défilé des témoins se poursuit.

L'ordre des architectes de la circonscription de Douai

On nous communique:

« Nul ne peut porter le titre, ni exercer la profession d'architecte s'il ne remplit certaines conditions ». (Loi du 31-12-1940).

Parmi ces conditions figure l'admission dans l'ordre des architectes par le Conseil de l'ordre des architectes de la région de la Cour d'appel de Douai, composé comme suit (Arrêté du 20 mai 1941): MM. Charles Bourgeois, 5, rue Alexandre-Ribot, Tourcoing; Maurice Cockenpot, 9, rue Henry-Kolb, Lille; Paul-Albert Degez, 91, boulevard Victor-Hugo, Béthune; André Denglos, 4, place Vauban, Arras; G. Dufetel, 28, rue des Pipots, Boulogne-sur-Mer; René Dupire, 82, boulevard de Cambrai, Roubaix; Jules Lesaffre, 61, rue Bernard, Lambersart; Henri Maillard, 54, rue Nationale, Tourcoing; Pierre Sarazin, 76 bis, rue des Stations, Lille; Marcel Spender, 10, place de la Gare, Roubaix; Gaston-Gabriel Trannoy, 199, avenue de la République, Marcq-en-Barœul.

Président: M. Henri Maillard, 54, rue Nationale, Tourcoing.

Le siège du conseil régional est installé à Douai et le secrétariat à Lille, hôtel des Architectes, 5, rue Basse.

Conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1940 et en attendant l'institution du diplôme unique d'architecte, les architectes de nationalité française ou naturalisés français et jouissant de leurs droits civils, peuvent demander directement leur inscription à l'ordre, dans l'un des deux cas suivants:

1°) s'ils sont titulaires du diplôme d'une école d'architecture reconnue par l'Etat;

2°) ou si, non diplômés, ils étaient soumis à la patente ou fonctionnaires de l'Etat, d'un département ou d'une commune depuis cinq ans au moins, antérieurement au 1er septembre 1939, en une ou plusieurs périodes.

Les architectes non diplômés, mais patentés ou fonctionnaires depuis moins de cinq ans au 1er septembre 1939, devront satisfaire préalablement à un examen d'Etat, dont la première session aura lieu prochainement.

Avant de présenter leur demande d'admission, les candidats entreront en rapport avec le secrétariat qui leur remettra ou leur enverra, sur demande tous les renseignements nécessaires.

D'autre part, est attirée l'attention des architectes demandant leur inscription à son tableau, sur l'obligation qui leur incombe d'être en règle avec la loi sur les allocations familiales. Ils sont dès maintenant invités à s'inscrire sans retard à la Caisse agréée pour leur profession, qui est la Caisse d'allocations familiales des professions intellectuelles, section des architectes, 5, rue Brunet à Paris.

Jury des études musicales du Nord de la France

Poursuivant la série de ses auditions examens, cette organisation s'est encore réunie le jeudi 26 juin, dans l'une des salles de la Société Industrielle, 110-116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

La séance était présidée par M. Maurice Amour, dont l'on a appris la récente nomination à l'une des classes de piano au *Conservatoire* de Paris.

Voici le palmarès qui a été lu:

Degré élémentaire. — Deuxième division. — Première mention à l'unanimité: Micheline Devred (M. Léo Dandoy, d'Aniche).

Première division. — Premières distinctions: Pierrette Vasse, Anne-Marie Motte (Pensionnat de la Sagesse, Haubourdin).

Degré primaire. — Deuxième division. — Première mention à l'unanimité: Ginette Dubois (M. Dandoy, d'Aniche).

Degré secondaire. — Première division. — Troisième distinction: Jean-Paul Goetghebeur (Mme Rayon, de Marchiennes).

Degré supérieur. — Deuxième division. — Première distinction: Madeleine Charlet (Pensionnat de la Sagesse, Haubourdin).

Première division. — Premier prix à l'unanimité: Simone Lepers (M. Seutin). — Premier prix: Marguerite-Marie Dobigies (M. Seutin). — Deuxième prix: Noëlla Verdière (M. Dandoy, d'Aniche). — Premiers accessits: Antoinette Blin (Mme Descamps, de Condé); Paulette Letellier (M. Houard, de Valenciennes); Madeleine Pinelle (M. Dandoy. — Deuxième accessit: Yolande Delaby (Institution Sainte-Clotilde, de Douai).

Voici les résultats qui ont été proclamés le lundi 30 juin à la suite de l'audition-examen de piano consacrée à des élèves appartenant à l'Institution Sainte-Odile, de Lambersart.

Degré élémentaire, deuxième division. — Premières mentions: Micheline Perillat, Marie-Thérèse Caenen, Colette Potte, Simone Carin.

Degré élémentaire, deuxième division. — Premières distinctions: Jacqueline Charlet, Francine Nuyts.

Degré primaire, deuxième division. — Premières mentions: Arlette Delmotte, Jeanne-Marie Nuyts.

Degré primaire, première division. — Première distinction: Janine Caenen; deuxièmes distinctions: Marguerite-Marie Malagies, Marguerite-Marie Nuyts, Thérèse Steinmyller.

L'envoi d'enfants en Algérie

L'œuvre des Centres d'accueil Georges Guynemer, en Algérie

L'attention des familles est appelée sur l'Œuvre des centres d'accueil Georges Guynemer, placés sous le haut patronage de Mme la maréchale Pétain et dont la fondatrice est Mme la vicomtesse de Villiers de La Noë, née Guynemer.

Cette œuvre prévoit l'admission en Afrique du Nord, pour un séjour de six mois, d'enfants victimes de la guerre, à quelque titre que ce soit, dans des centres spécialement aménagés, dans des institutions scolaires ou dans des familles.

Les personnes qui désireront faire bénéficier des enfants victimes de la guerre de cette offre doivent s'adresser au Centre d'accueil Georges Guynemer, 6, rue Galilée, à Paris, qui leur enverra les demandes d'inscription à remplir.

Ces demandes doivent être signées par les maires des localités où se trouvent les enfants.

On admettra tout enfant de nationalité française, garçon ou fille, âgé de trois à dix-sept ans, victime de la guerre à un titre quelconque: réfugié, de parents disparus, de père prisonnier ou tué ou chômeur. Toute circonstance digne d'intérêt sera prise en considération.

A l'Ecole des hautes études industrielles de l'Université catholique de Lille

L'Ecole des hautes études industrielles de l'Université catholique de Lille organise chaque année, en juillet et octobre, pour les candidats non-bacheliers, des examens d'admission à ses trois sections: industrielle générale, électrotechnique et chimique.

Le prochain examen aura lieu le samedi 12 juillet. Adresser les inscriptions et demandes de renseignements à M. le Directeur de l'école, 13, rue de Toul, Lille.

On peut se procurer des notices et programmes à la conciergerie de l'école.

Le prix de la viande au détail

Par arrêté du préfet, les prix maxima de vente des viandes au détail sont fixés ainsi qu'il suit:

Bœufs, génisses, vaches, taureaux. — Prix au kilo quand le prix de la cheville est entre 20.70 et 18.70:

5me catégorie: Jarret, poitrine, plate-côte, jarret, croisure, collet, jumeaux d'épaule: 16.50.

4me catégorie: Pot au feu, flanchet, côtes atteinte, dessus de côte, épaisse raccoursure: 21 fr.

3me catégorie: Carbonade de derrière, carbonade de devant: 23 fr.

2me catégorie: Carotte, épaule désossée, gîte à la noix, pièce à queue: 30.50.

1re catégorie: Rumsteck, levée, rognon, bavette à bifteck, train de côtes, contre-filet, boule, gros flanchet: 42 fr.

Hors catégorie: Filet: 51.50.

Prix cheville entre 18 fr. et 16.50. Prix de détail: 15 fr., 19 fr., 20.50, 27.75, 38.50, 46 fr.

Pour les veaux, quand le prix de la cheville est entre 21.80 et 20.30, se reporter au premier chiffre; se reporter au second quand la cheville est à 18.80:

Poitrine, jarrets: 19.30 et 17.25. — Tendrons, atteinte: 26.25 et 23.50. — Côtes secondes, épaule: 28 fr. et 25.06. — Filets, cuissot, côtes premières: 31.50 et 28.20.

Prix de gros des abats. — Bœuf: Abats rouges, 275 fr.; abats blancs, 25 fr.

Mouton: Abats rouges, 25 fr.

Prix de détail des abats. — Abat de bœuf: Foie, 24 fr. le kg.; cervelle, 15 fr. l'unité; cœur, 18 fr. le kg.; tête, 20 fr. l'unité; pied, 4 fr. l'unité; mou (poumon), 15 fr. l'unité; langue, 26 fr. le kg. sans os; tripes blanches blanchies, 18 fr. le kg.

Abat de mouton: Tête, 7 fr. l'unité; cervelle, 5 fr. l'unité; mou (cœur compris), 6 fr. l'unité; foie, 28 fr. le kg.; tripes, 18 fr. le kg.; rognon, 3 fr. l'unité.

Abat de veau: Tête échaudée, 10 fr. le fil.; mou, 5 fr. l'unité; foie et ris, 40 fr. le kg.; fraise brute, 12 fr. le kg.; pied échaudé, 4 fr. la pièce; cœur, 24 fr. le kg.

Si vous voulez que votre linge soit blanchi...

Aucune attribution spéciale de savon n'étant faite aux blanchisseurs, la réglementation du ravitaillement général prévoit que la clientèle doit remettre à ceux-ci le savon ou les tickets de savon.

L'alimentation des prisonniers libérés

Les militaires rapatriés des camps de prisonniers sont pourvus de tickets d'alimentation spéciaux, de couleur blanche portant la mention « bon pour militaires », numérotés de 1 à 10.

La valeur de ces tickets que doivent accepter les commerçants est la suivante: n° 1, 400 gr. de pain; n° 2, 20 gr. de sucre; n° 3, 10 gr. de café national; n° 4, 20 gr. de pâtes; n° 5, 10 gr. de riz; n° 6, 4 gr. de savon; n° 7, 15 gr. de matières grasses; n° 8, 10 gr. de fromage; n° 9, 60 gr. de viande; n° 10, réservé.

Pour obtenir la main-d'œuvre nécessaire à la moisson

De nombreux jeunes gens de 17 à 21 ans vont être mis à la disposition des agriculteurs en vue de faciliter les travaux de moisson. Ils seront d'une grande utilité au moment où le manque presque absolu de ficelle-lieuse obligera la plupart des agriculteurs à lier les récoltes à la main.

Les jeunes gens devront être nourris et logés par les employeurs. Ceux-ci devront leur donner une petite prime journalière dont le montant sera fixé par un arrêté préfectoral.

Les jeunes gens seront munis de leurs tickets de ravitaillement.

Pour obtenir cette main-d'œuvre d'appoint les agriculteurs sont invités à présenter dès maintenant leurs demandes au maire de leur commune dans la forme qui leur sera indiquée.

Comment obtenir du carburant pour les travaux agricoles

Il est rappelé à ceux qui utilisent des carburants pour usages agricoles qu'ils doivent adresser leur demande pour le 15 de chaque mois pour les besoins du mois suivant, au service des carburants de la sous-préfecture de leur résidence et, pour ceux de l'arrondissement de Lille, directement à la direction des services agricoles du Nord, 15, rue des Vieux-Murs à Lille.

Les demandes afférentes aux travaux de battage seront adressées au service du génie rural, annexe de la préfecture à Lille, pour le 15 de chaque mois.

A titre exceptionnel, les demandes pour les besoins du mois de juillet seront admises jusqu'au 8 courant.

LILLE

La répression de la hausse illicite et du commerce clandestin

Le Comité départemental des prix a décidé de poursuivre devant les tribunaux M. Stamens, débitant de boissons, 4, place de la Nouvelle-Aventure, à Lille, reconnu coupable d'extension de commerce, de détention illégale de stocks, de commerce clandestin et de hausse illicite tant à l'achat qu'à la vente, sur les fromages.

L'établissement tenu par M. Stamens est fermé jusqu'à ce que le parquet ait statué définitivement sur les poursuites.

Quatre ouvriers des ateliers d'Hellemmes sont arrêtés pour vols de tissus

La direction des Ateliers d'Hellemmes, exploités pour le compte de la S. N. C. F., avait constaté que des coupes de tissus de 5 mètres chacune disparaissaient. Ce tissu est utilisé pour l'ameublement intérieur des wagons. La sûreté de Lille, avertie, eut tôt fait, après une rapide enquête, d'identifier les coupables: quatre manœuvres employés par cette firme.

Ce sont: Pierre Legrand, 29 ans, demeurant à Lille, 38, rue Gustave-Delory; François Claye, 33 ans, hameau d'Hardombry, à Templeuve; Pierre Pollet, 33 ans, rue Faidherbe, à Cysoing; Marcel Cramelin, 32 ans, carrière Oestem à Cappelle.

Le tissu volé a été récupéré et restitué à la S. N. C. F.

Un enfant de deux ans tombe d'un deuxième étage

Il est relevé avec de légères contusions

Le jeune Gilbert Chrétien, deux ans, dont les parents demeurent, 10, rue Lotten, se trouvait, mardi après-midi en compagnie de son frère à la fenêtre de l'appartement, situé au deuxième étage de l'immeuble.

Tout à coup, l'enfant poussé par la curiosité, se pencha hors de la fenêtre. Il perdit l'équilibre et vint s'abattre dans la rue. Des passants qui se portèrent à son secours, croyaient n'avoir plus à relever qu'un cadavre, mais ils furent tout surpris de voir que l'enfant un peu étourdi de la rapidité de sa chute, ne semblait nullement souffrir.

Un docteur appelé ne releva sur le corps de l'enfant que de légères contusions. Cependant, pour prévenir des complications ultérieures, le jeune Gilbert Chrétien a été mis en observation à l'hôpital Saint-Sauveur.

NORD

Trois chevaux, valant 150.000 fr., sont volés à Saint-Hilaire-en-Cambrésis

Un cultivateur de Saint-Hilaire-en-Cambrésis, M. Fernand Leduc, demeurant rue Pasteur, avait mis dans une pâture au « Beau-Fossé », quatre chevaux attachés chacun par une chaîne à un piquet. L'un de ces matins, il eut la surprise de constater la disparition de deux juments et d'un poulain, valant *ensemble* 150.000 fr. Vers 3 h. 30, on vit deux hommes circulant avec les animaux vers le vieux chemin d'Avesnes-le-Sec.

A Haspres, un seul homme conduisait les bêtes; il fut aperçu à Verchain-Maugré, puis au Cateau à 14 h.

Une ménagère de Saint-Omer-Cappelle avait dérobé 80.000 francs à un brasseur de Bourbourg... ...mais elle avait la police à ses talons

Profitant de quelques instants où elle se trouvait seule dans le bureau de la brasserie Joseph Belle, à Bourbourg, la dame Van Renterghem, demeurant à Saint-Omer-Cappelle et cliente de l'établissement, avait soustrait 45.000 fr. déposés dans un tiroir. Les traces de ses talonnettes en métal la perdirent. Les gendarmes de Bourbourg les avaient relevées et comparées avec les chaussures.

Elle avoua donc non seulement ce méfait, mais reconnut aussi s'être approprié, dans de semblables circonstances, une somme de 20.000 fr., en décembre 1940, et une somme de 15.000 fr. en janvier 1941. On retrouva ces 35.000 francs cachés sous une pile de linge, dans son armoire à glace.

M. Joseph Belle a pu rentrer en possession des 80.000 francs qu'il croyait à jamais perdus.

Un enfant se noie dans la Selle à Haussy

Ces jours derniers, le jeune Maurice Marchand, 10 ans, dont les parents sont cultivateurs, était envoyé par sa mère pour ramasser les œufs çà et là dans la ferme. L'enfant était accompagné de son frère aîné et de deux camarades. A un moment donné, en voulant attraper des poissons dans la Selle qui borde la prairie, il tomba à l'eau et se noya. Ce n'est que cinq heures plus tard que son corps fut retrouvé.

La malheureuse victime de Bellignies serait morte de faim

On sait qu'une malheureuse femme, Eveline Portier, trouvée agonisante dans sa cave, à Bellignies, dans l'Avesnois, après avoir été chassée de chez elle, est décédée peu après. L'autopsie a révélé que la malheureuse a dû périr d'inanition.

L'affaire du crime de Taisnières-en-Thiérache rebondit

En octobre 1939, Mme veuve Lefebvre, de Taisnières-en-Thiérache, était assommée dans des conditions que l'arrestation récente de deux jeunes gens de Marbaix ne parvint pas à éclaircir.

Or, un troisième individu est recherché; il a contracté un engagement dans la marine à Toulon et un mandat d'arrêt a été lancé contre lui.

Dix-sept trafiqueurs sont arrêtés à Fourmies

La police de Fourmies a arrêté samedi matin tout un peloton de cyclistes porteurs de sacs volumineux. Après une rude bagarre trois des cyclistes furent arrêtés: leurs paquets contenaient du blé, du beurre, des fromages, etc...

Les détenus bavardèrent et on apprit par eux l'existence d'une autre bande qui devait passer au même endroit.

En effet, les policiers surprirent d'autres cyclistes, des jeunes gens habitant Fourmies et Wignehies et deux Belges.

Bref, au cours de cette matinée, dix-sept arrestations furent opérées et 425 kilos de blé, 160 kilos de beurre et 17 « Maroilles » ont été saisis.

Cette affaire est appelée à un certain développement.

Une arrestation à Rosendaël pour mauvais traitements à l'égard d'un enfant

Avisée de ce qu'un nommé Maurice Dohon, âgé de 37 ans, demeurant 63, rue de Zuydcoote, à Rosendael, frappait le petit Daniel Grivès, âgé de 11 ans, issu de la première union de sa femme, la police enquêta.

Effectivement, le brutal personnage, communiste notoire, avait roué de coups de bâton le pauvre enfant.

M. Fichaux, juge d'instruction, l'a écroué, d'autant que Maurice Dehon a déjà été condamné à six mois de prison pour coups et blessures à sa femme et au petit Daniel Grives.

A Rosendaël, un individu masqué dérobe une bicyclette

Une jeune fille de Bray-Dunes, âgée de 14 ans, circulait à bicyclette sur la route qui conduit de Rosendaël à Bray-Dunes, lorsqu'elle fut arrêtée par un individu dont le visage était masqué par un foulard blanc.

Cet individu lui demanda son laissez-passer, puis arracha la bicyclette des mains de la jeune fille et s'enfuit dans les dunes.

On le recherche activement.

A Dunkerque, un ouvrier est tué par la chute d'un madrier

M. Richard Soëte, 40 ans, domicilié 3, rue Etienne-Dolet, à Saint-Pol, travaillait à une construction, à Dunkerque, lorsqu'il reçut sur le corps un madrier qui lui écrasa la poitrine.

Conduit à l'hôpital, le malheureux succomba à ses blessures.

SOMME

L'organisation corporative

L'organisation corporative paysanne prévue par la loi du 2 décembre 1940 est commencée dans la Somme.

Un comité d'étude vient d'être constitué, qui comprend des délégués des grands groupements existants; ce comité n'a qu'un rôle provisoire.

La corporation sera constituée par la suite. A la base, il y aura le syndicat communal, qui comportera diverses sections, dont une commission paritaire.

Il ne peut y avoir, dans une même commune, d'autre syndicat agricole que le syndicat corporatif.

Des réunions de propagande sont prévues à Amiens pour le 12 juillet, à Nesle et Montdidier pour le dimanche 13, où le commissaire général à la propagande M. Dorgères prendra la parole.

L'Union départementale corporative de la Somme a pour mission de remplacer dans tous les domaines les divers organismes de défense agricole qui existaient auparavant et qui ont fusionné.

ROUBAIX

AU FONTENOY

Au marché des "Noirtés-femmes", on n'est pas plus sale qu'ailleurs

Le marché des «Noirtés-Femmes» (Ph. J. de Rx)

Tout près du fort Frasez, entre les rues de France et de Toulouse, une trouée s'ouvre nette et claire dans le pâté de maisons; c'est le marché du Fontenoy ou, pour mieux dire, le marché des « Noirtés-femmes... »

Il n'est pas bien grand, sans doute, mais il est suffisant pour les ménagères du quartier qui, chaque mercredi, le « cabas » à la main, s'en vont là à la recherche des « occasions ».

D'ailleurs, par les temps qui courent, la place ne manque pas, et les rares commerçants qui peuvent encore écouler leurs marchandises sans tickets n'ont, certes, pas besoin de se disputer pour y installer leurs éventaires.

Pourtant, on trouve encore pas mal de choses, à ce petit marché si populaire. Voulez-vous des fruits? Voyez donc cet étal surchargé de belles cerises, de tomates rouge vif, de citrons...

La marchande est affairée, on se presse devant ses tréteaux et une commère en profite pour choisir les plus belles tomates. Mais la marchande a vu le manège et, la voix réprobatrice, elle interpelle l'indiscrète.

— Flore, tire donc tes mains de là. C'est pas beau de « tripatouiller » ainsi la marchandise.

Et la commère, prise en flagrant délit, se retire toute gênée.

Ailleurs, un autre marchand de légumes vend ses cerises avec un accent flamand indiscutable.

A une cliente qui n'a pas de monnaie, il *suggère* aussitôt cette solution élégante:

— Prends donc un kilo, madame, ça fera tout zuste le compte... »

Un agent, l'œil sévère et inquisiteur, surveille le marché en se promenant à petits pas. Et, de temps en temps, il se mêle aux chalands, prêt à sévir à la moindre infraction.

Mais au « Marché des Noirtés-femmes », pas de marché... noir, on joue franc jeu, tel ce marchand de pâte de figues (?) qui distribue à tout venant un peu de sa marchandise pour bien prouver qu'on peut l'acheter *sans arrière-pensée*. Naturellement, il trouve beaucoup d'amateurs, tout au moins pour la goûter. Pourtant, un petit vieillard, sec et propret, repousse le morceau de pâte qu'on lui offre. Vexé dans son amour-propre, le marchand ironise:

— Vous pouvez la manger, vous pouvez. Vous ne serez pas empoisonné...

— Oh! fait l'autre, ce n'est pas cela. Seulement, je n'ai plus de dents!

On trouve encore beaucoup d'autres choses, à ce marché, du poisson, du « filet » et du cordeau, des parfums, des lames de rasoir, etc., etc.

Mais les visiteurs se pressent surtout vers les marchands qui vendent des choses comestibles. Les autres sont plutôt inactifs.

Ce qui n'empêche pas l'un d'eux, bien que rigoureusement seul à son étal, de crier à tue-tête à des clients imaginaires:

— A qui le tour, à qui le tour, vous pressez donc pas comme ça! Il y en aura pour tout le monde.

Et pourquoi donc, direz-vous, appelle-t-on cela le marché des « Noirtées-femmes » ? Toutes celles qui le fréquentent ont-elles horreur de l'eau ou bien encore, ont-elles le teint foncé?

— C'est là une pure calomnie, vous dira la cabaretière du coin. Bien sûr, il peut arriver, de temps en temps, qu'une ménagère, ayant « répouré son feu », y vienne avec le bout du nez un peu noirci. Mais c'est une exception et, au marché des Noirtés-femmes, on est aussi propre qu'ailleurs.

Nous enregistrons volontiers cette déclaration... d'autant plus que nous-mêmes ne dédaignons pas d'aller faire un tour à ce marché dont la dénomination ne se justifie certainement plus.

Digérez bien Eliminez bien

- vous vous porterez bien

La santé se résume, en somme, à peu de chose: bien digérer, pour alimenter notre « machine »: bien éliminer, pour éviter son encrassement et son usure prématurée. Pour cela, il suffit d'avoir bon foie, bon intestin et bons reins. Si quelque chose cloche dans votre santé, si vous avez des migraines des troubles digestifs, de la constipation, des douleurs, des maux de reins, essayez donc de prendre, chaque matin, une « petite dose » de Sels Kruschen. C'est un stimulant *naturel* de tous nos organes. Avec Kruschen, la digestion et l'élimination se font bien. Plus de malaises! On se sent rajeuni, plein de vitalité. Toutes pharmacies: 12 fr. 50 et 20 fr. 40. 21915

— Dans un studio de cinéma de Nice un incendie a détruit un camion enregistreur de son, seul spécimen existant en France. Les dégâts s'élèvent à plus de trois millions.

— S. M. le sultan du Maroc a visité, accompagné par le général Noguès, le centre de phosphates de Ljoumida et celui de Djourga, où il a été accueilli par une population enthousiaste.

Des spahis engagés dans la bataille en Syrie. (Ph. Sipho)

JEUDI 3 JUILLET:

Aujourd'hui: Visitation; demain: saint Thierry.

Soleil: lever à 5 h. 54; coucher à 21 h. 56.

Lune: premier quartier.

Sapeurs-pompiers: numéro d'appel: 303 33.

Caisse d'épargne: ouverte de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

Goutte de lait: distribution de 11 à 12 h.

Pharmacien de service de nuit: M. Lelong, 127, rue de Lille.

La remise des postes de T.S.F.

A la demande de plusieurs de nos lecteurs, nous devons préciser que les Belges et Hollandais fixés à Roubaix doivent, eux aussi, rendre leurs postes de T.S.F.

Ne sont pas astreints à cette formalité: les Hongrois, les Italiens, les Espagnols et tous les nationaux des pays alliés de l'axe.

Morts pour la France

La mairie a reçu les notifications officielles du décès de deux soldats roubaisiens:

M. Paul Decottignies, caporal-chef au 100me régiment d'infanterie, inhumé à Toul (Meurthe-et-Moselle). M. Decottignies, qui était originaire de Mouvaux, était âgé de 35 ans. Il habitait 18, rue du Général-Sarrail.

M. Henri Herges, décédé le 24 avril 1941, dans un hôpital de réserve à Tuine, à l'âge de 39 ans. M. Herges était domicilié rue du Fort, cour Vermeersch, 5.

Nous présentons à leurs familles l'expression de nos sentiments de condoléance.

Au sujet des rations supplémentaires aux malades

M. le préfet du Nord a apporté certains changements à son arrêté concernant les rations supplémentaires aux malades. Désormais sont assermentés pour la rédaction des certificats de rations supplémentaires pour la région de Roubaix:

M. le docteur Paul Butruille, 74, rue Colbert, pour le canton Est de Roubaix et les communes de Flers et Croix.

M. le docteur Carette, 67, rue de Tourcoing, pour les cantons Ouest et Nord de Roubaix, et M. le docteur Lafaye, 9, rue Descartes à Roubaix, pour les communes de Wattrelos, Wasquehal et le canton de Lannoy (Flers excepté).

La ville de Roubaix est ainsi divisée en deux secteurs par la ligne formée par la rue de Lille, la rue du Maréchal-Foch et la Grand'rue, jusqu'au Laboureur.

De plus, les malades habituellement soignés par M. le docteur Butruille ne pourront recevoir leur certificat que par M. le docteur Carette, et réciproquement, quel que soit leur domicile en ville.

En ce qui concerne les rues délimitant les deux secteurs, c'est-à-dire la rue de Lille, la rue du Maréchal-Foch et la Grande-Rue, rappelons que les numéros pairs appartiennent au canton est et les numéros impairs au canton nord.

Les allocations militaires

Les certificats de paiement pour les allocations militaires du 3e trimestre 1941 seront remis aux bénéficiaires du canton ouest, dans l'ordre ci-dessous, au bureau des allocations militaires, 2, rue Nain:

Jeudi 3 juillet, de 8 h. à 11 h. 30, les nos 1 à 500, et de 2 h. à 5 h. 30, 501 à 1000. Vendredi 4, de 8 h. à 11 h. 30, 1001 à 1600, et de 2 h. à 5 h. 30, 1601 à 2100. Lundi 7, de 8 h. à 11 h. 30, 2101 à 2600, et de 2 h. 5 h. 30, 2601 à la fin.

Les allocataires sont tenus de se présenter en personne, munis d'une pièce d'identité et de la dernière correspondance du soutien, étant donné que chaque intéressé doit souscrire une déclaration visant les droits à l'allocation.

En aucun cas, il ne sera dérogé à l'ordre numérique, ni à l'horaire indiqués.

Les bénéficiaires de la perception « Nord » seront convoqués ultérieurement par le « Journal de Roubaix ».

Le paiement des secours aux personnes privées de ressources

Ce paiement aura lieu dans l'ordre suivant:

Jeudi 3 juillet, à 14 h., nos 1 à 480; à 15 h., 481 à 1000; 16 h., 1001 à 1500; à 17 h., 1501 à 2070.

Vendredi 4 juillet, à 8 h. 30, nos 2071 à 2850; à 9 h., 2851 à 3640; à 10 h., 3641 à 4500; à 11 h., 4501 à 5280; à 14 h., 5281 à 5750; à 15 h., 5751 à 6140; à 16 h., 6141 à 6450.

Nous rappelons que tous les changements de situation ou d'adresse, doivent être immédiatement signalés.

Videz vos tiroirs

Au fond des tiroirs et des placards dorment souvent de vieilles lampes, des tubes de T.S.F. usagés ou les morceaux épars du poste de radio que bricolait votre fils. Tous ces déchets renferment des métaux rares dont l'industrie a, aujourd'hui, le plus grand besoin.

Aidez l'industrie à les récupérer en rapportant les vieilles ampoules ou le matériel radio hors d'usage, au revendeur PHILIPS le plus proche: cela permettra de vous livrer plus rapidement le poste PHILIPS que vous avez commandé.

Deux vaches, destinées au marché noir, sont saisies

Pierre Herman, 32 ans, domicilié 25, rue de l'Ermitage, et Jean Delplanque, 40 ans, cafetier, 27, rue de l'Ermitage, avaient acheté en commun deux vaches sur pied à un chevilleur, Joseph Dedrie, 5, avenue L-Nôtre, à Flers-lez-Lille.

Il était convenu que le chevilleur amènerait les bêtes à Roubaix, et que, là, les deux hommes en prendraient livraison.

Mais, comme il est évident qu'un pareil transbordement ne peut se faire dans la rue, et qu'il doit, au contraire, être entouré de toute la discrétion possible, Herman et Delplanque se mirent d'accord avec le concierge d'une usine de la rue de Blanchemaille, et il fut convenu que ce transbordement se ferait, toutes portes closes, dans la cour de cette usine.

Ainsi conçu, le plan devait réussir. Le camion du chevilleur arriva donc à l'adresse convenue, chargé des deux vaches. Le camion des fraudeurs arriva ensuite, et le transbordement commença. C'est alors que quelqu'un troubla la fête: l'inspecteur Nisse, du service de la sûreté, accompagné de l'inspecteur Vanesche!

Car, bien qu'entourée de précautions, l'opération était connue de la police. Les deux inspecteurs saisirent les deux bêtes et dressèrent des procès verbaux à tous les acteurs de cette scène.

Les vaches furent remises au Centre d'abatage de Roubaix, et Herman et Delplanque seront poursuivis pour trafic illicite.

Quant au chevilleur, il ne nie pas avoir vendu deux vaches, mais, dit-il, il était convenu que ces bêtes étaient destinées à la reproduction et non au marché noir.

Ajoutons que les deux vaches devaient être revendues, à raison de 26 fr. le kilo, sur pied, à un autre personnage que l'on ne connaît pas.

Une arrestation pour vol d'un vélo

Le 30 juin, une bicyclette était volée au Grimonpont, à Wattrelos. La police de cette ville se mit en campagne et ne tarda pas à porter ses soupçons sur un Roubaisien, Achille Debruycker, 18 ans, domicilié 150, rue du Hutin.

Mardi après-midi, l'inspecteur Delgrange, de la sûreté de Wattrelos, opéra une perquisition au domicile du jeune homme, et retrouva le vélo volé. Le policier trouva, en outre, trois autres bicyclettes dont l'origine est, pour le moins, douteuse. Achille Debruycker a été mis en état d'arrestation, et l'on enquête sur l'activité suspecte de ce jeune homme.

Réouverture de Paris S'Mel Ressemelage

à Roubaix, 7, pl. du Trichon, 223, rue du Collège; à Tourcoing, 25, Pl. Ch.-Roussel; à Lille: 28, rue de la Clef. 21871

DES CAMEMBERTS DISPARAISSENT D'UN VAGON. — M. Bonnaire, chef de la gare de Roubaix-Wattrelos, a encore trouvé un vagon déplombé à son arrivée. On y avait dérobé, en cours de route, dix boîtes de camembert. Ce vagon venait de Nantes. La plainte de M. Bonnaire a été transmise au parquet.

LES RETARDATAIRES. — La police a dressé un procès-verbal à M. Floribmond Meurin, 43 ans, 10, rue Yolande, qui à 22 h., se trouvait encore rue Jouffroy.

UN INCIDENT A L'ECOLE. — Mardi après-midi, la police dut intervenir au groupe scolaire Jean-Macé où M. et Mme Pierre Bauman, domiciliés, 100, rue Monge, cour Delplanque, 13, prenaient à partie un instituteur, M. Em. Delcan. Ce dernier aurait, selon leurs dires, giflé leur fils. On enquête sur cette affaire.

FANFARE DELATTRE. — Cette semaine, pas de répétition. Le paiement du secours aux prisonniers est remis à une date ultérieure.

CROIX

CARTES D'ETRANGERS. — Pour le renouvellement, se présenter au commissariat de police tous les jours de 9 h. à 9 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30.

SECOURS NATIONAL. — Permanence les lundis et vendredis de 14 h. à 16 h., hôtel de ville, rez-de-chaussée.

UNION MUTUELLE CROISIENNE. — La commission se réunira le dimanche 6 juillet, à 11 h. 30, chez M. Fernand Cuvelier, 1, contour Saint-Martin.

WASQUEHAL

VISITE MÉDICALE DES NOURRISSONS. Demain jeudi à 15 h., salle des fêtes rue Jean-Macé, pour les mamans du Centre et du Noir-Bonnet.

LICENCE ET CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception des licences générales de débits de boissons et de la taxe sur le chiffre d'affaires pour les commerçants payant mensuellement et trimestriellement aura lieu à la salle des fêtes, rue Jean-Macé, vendredi 4, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.

SOCIÉTÉS MUSICALES. — Demain jeudi, à 18 h., cours d'instruments et d'ensemble sous la direction du professeur R. Lauwarier, au siège de l'harmonie J.-B.-Lepers, 17, rue Jean-Macé. Au siège de l'harmonie la Jeune France, 8, rue Pasteur, cours de solfège et d'instruments demain jeudi à 19 h. 30.

INSCRIPTIONS POUR LES VITAMINES. — Le Secours national est en mesure de fournir gratuitement les vitamines aux enfants jusqu'à 6 ans, ainsi qu'aux enfants de 6 à 15 ans ne pouvant *fréquenter* les écoles. Les futures mères pourront aussi bénéficier de cette distribution gratuite. Les inscriptions sont reçues dès à présent et jusqu'à samedi dans les diverses pharmacies. Présenter un certificat médical et le livret de famille.

WATTRELOS

Une réunion de dirigeants des sociétés sportives

Plusieurs dirigeants de groupements sportifs de la ville, désireux de conclure une entente, ont pris l'initiative d'organiser une réunion à laquelle ils invitent toutes les sociétés sportives ayant leur siège à Wattrelos (gymnastique, football, basket, athlétisme, hockey, tennis, cyclisme, etc.), à se faire représenter par un ou deux de leurs membres, dont le président autant que possible.

Cette réunion aura lieu jeudi prochain 3 juillet, à 19 h., dans la salle des mariages, à la mairie, mise à la disposition des promoteurs par l'administration municipale.

Les allocations militaires

En vue du paiement des allocations militaires de la deuxième quinzaine de juin 1941, les allocataires sont priés de se présenter aux jours et heures indiqués ci-dessous:

1° Au bureau de postes de Wattrelos, munis de leur certificat d'admission, de leur coupon rempli et détaché et de 5 francs de monnaie;

2° A la mairie, bureau de renseignements, deuxième porte à droite, afin de retirer leur certificat de paiement (se munir du certificat d'admission).

Jeudi 3 juillet: de 9 h. 30 à 10 h. 30: